

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!

ORGANE POLITIOUE PARTI COMMUNISTE DU BENIN

37ème ANNEE - BIMENSUEL

REDACTEUR EN CHEF: Jean Kokou ZOUNON

ISSN 1607-3266 Flamme (Coton N° 328 du 30 mai 2014 PRIX: 300 F

01 BP 2582 RP COTONOU (Rép. Bénin)

Dépôt légal N° 328 www.la-flamme.org

LES GRANDS JALONS DU MOUVEMENT GREVE GENERALE DE JANVIER-MAI 2014



Philippe Noudjènoumè

Du 07 janvier à mai 2014, notre pays a connu un mouvement révolutionnaire ayant pour épicentre une grève générale jamais enregistrée dans l'histoire politique depuis l'année 1989.

A présent que ce mouvement semble avoir pris une pause, il y a lieu de dégager pour les lecteurs de notre Organe politique « La Flamme » les grands jalons ayant marqué ce grand mouvement révolutionnaire et les leçons que l'on peut tirer pour les travailleurs et les peuples

I- LE DECLENCHEMENT DU MOUVEMENT DES TRAVAILLEURS.

Le 04 décembre 2013, le gouvernement de YAYI Boni décide en Conseil des Ministres de valider le concours frauduleux organisé par le Ministère de la Fonction publique au profit du ministère des Finances. Les travailleurs de ce ministère organisés au sein de la FESYNTRA-FINANCES décident d'organiser la riposte par une grève générale. De nombreux secteurs étaient déjà en grève ou en mouvement de protestations diverses: les magistrats, les médecins praticiens, les travailleurs du Plan, de l'Administration centrale des finances. Dans une Déclaration en date du 10 Décembre 2013, l'ensemble des Organisations syndicales et politiques telles que la CSTB, la CSA, la CGTB, la COSI, la CSPIB et la FESYNTRA-FINANCES, la Convention patriotique des Forces de gauche, Alternative Citoyenne, l'ODHP « exigent l'annulation pure et simple dudit concours », l'organisation du



KASSA Mampo, blessé le 27 déc. 2013

concours «dans la transparence selon la procédure normale avec l'implication des travailleurs », et « que les auteurs de la fraude soient poursuivis conformément à la loi ». Dans la même période, précisément le 09 décembre 2013, Martin ASSOGBA, Président de l'ONG ALCRER fut criblé de balles alors qu'il revenait à son domicile. Tout ceci ajouté à tous les autres crimes du pouvoir de YAYI Boni, amena les Responsables des Confédérations sus-citées à décider d'une marche pacifique de protestation le 27 décembre 2013. La motion diffusée à l'occasion de cette marche, était illustrative de l'évolution rapide de la situation. Elle prend en charge les revendications telles que « le jugement des violateurs des libertés et la réhabilitation des victimes, l'imprescriptibilité des crimes politiques et économiques, l'annulation des concours frauduleux et l'implication des organisations syndicales dans le processus de leur organisation ». La marche pacifique pourtant non interdite par l'autorité attributaire du pouvoir de la police administrative à Cotonou, le maire N. SOGLO fut violemment réprimée par le Commissaire central de la Ville de Cotonou, Pierre Agossadou et le Préfet des départements de l'Atlantique-Littoral, Placide Azandé. Ce 27 Décembre 2013 le sang a coulé et parmi les victimes, certains Responsables syndicaux notamment Kassa Mampo, Iko Paul, Lokossou Dieudonné, des responsables étudiants et du Haut Conseil pour la Réhabilitation de la ville de Cotonou.



Président Boni YAYI

La réaction des travailleurs fut à la mesure de l'indignation ressentie. Une Conférence de presse tenue le 30 décembre par les Confédérations « appelle les travailleurs à la mobilisation générale pour une riposte à la hauteur de la forfaiture du 27 décembre 2013 afin de sauver la démocratie en liquidation » Le mot d'ordre de grève générale pris le 02 Janvier 2014 par les Confédérations et Fédérations syndicales (la CSTB, la CSA, la CGTB, la COSI, la CSPIB et la FESYNTRA-FINANCES) embrasse l'ensemble des revendications des travailleurs et des peuples en ces termes: (Suite à la page 2)

EDITORIAL



Jean Kokou Zounon

Un mouvement révolutionnaire est en cours au Bénin depuis décembre 2013. Il met en avant des exigences matérielles pour un mieux-être des travailleurs et de la jeunesse, mais s'attaque à la gouvernance autocratique et mafieuse du pays. Le mouvement gréviste général qui a duré plus de quatre mois en est l'expression.

«Les grands jalons du mouvement de grève générale» indiquent que les travailleurs ont poussé les luttes jusqu'à la nécessité de mieux en mieux perçue d'une insurrection pour dégager le pouvoir de Boni YAYI. C'est ce qu'indique de même «l'Adresse du Parti aux travailleurs et à la jeunesse au peuple» en date du 22 mai. Participe également de ce combat pour l'émancipation de notre pays le colloque sur le règne d'Adandozan dont il faut rétablir la vérité historique envers et contre les «Borborygmes Affligeants de Roger Gbégnonvi» dans une revue magistrale des appréciations historiques «Voltaire, Adandozan et Richard II».

Tout ceci dans un contexte sous-régional où, se couvrant de la nécessité de la lutte contre des groupes terroristes islamistes, montés et/ou soutenus en sous mains par elles, les puissances impérialistes concoctent des plans au sommet de Paris à propos de Boko Haram ou arment et collaborent avec des groupes sécessionnistes de l'intégrité du Mali.

La lutte pour l'émancipation au Bénin et en Afrique progresse, mettant à nu les obstacles, les puissances impérialistes, leurs alliés, chefs d'Etats apatrides ainsi que les traitres de tous bords au sein des travailleurs et des peuples. Jean Kokou ZOUNON

NB : La Rédaction présente aux Lecteurs ses excuses pour

ce long silence depuis le N° 327.

SOMMAIRE

1-Editorial par Jean Kokou Zounon 2- Les grands jalons du Mouvement de Grève Générale de janvier à mai 2014 pp. 1 à 3 3- ADRESSE DU PCB AUX TRAVAILLEURS, A LA JEUNESSE ET AU PEUPLE pour assumer le pouvoir des Travailleurs et des peuples p. 4 4- VOLTAIRE, ADANDOZAN et RICHARD II, par le Prof. Cossi Bio Ossè : Contre les borborygmes affligeants de Roger GBEGNONVI pp. 5-6 5- Situation internationale - BOKO HARAM : Sommet de Paris pour la Sécurité au NIGERIA pp. 3 & 7 - MALI (KIDAL): D&claration du Parti SADI p. 7 6- A PROPOS DU «PARDON» DE BONI YAYI, par le Prof. Philippe NOUDJENOUME p. 8

La Flamme n° 328 du 30 mai 2014

LES GRANDS JALONS DU MOUVEMENT DE GREVE GENERALE DE JANVIER-MAI 2014

- « Les confédérations syndicales et la FESYNTRA-FINANCES signataires de la présente motion de grève
- Dénoncent avec vigueur l'attitude chaque fois belliqueuse du gouvernement, sa mauvaise gestion des affaires du pays et sa volonté de remettre les travailleurs et notre peuple à genoux;
- Protestent contre la volonté délibérée du gouvernement d'appauvrir et de remettre en cause tous les acquis démocratiques ;
- Décident d'une grève d'avertissement de 48 H du mardi 07 Janvier 2014 à 00 h au mercredi 09 Janvier 2014 à minuit pour exiger la satisfaction des revendications ci-après :
- 1-le respect scrupuleux et la jouissance sans entraves des libertés démocratiques et syndicales ;
- 2- le relèvement de leurs fonctions de Placide AZANDE, préfet des départements de l'Atlantique-Littoral et de Pierre AGOSSADOU, commissaire central de Cotonou, auteurs de la répression violente de la marche pacifique et légale des travailleurs le 27 décembre 2013 ;
- 3- la garantie de la sécurité à tous les citoyens surtout des responsables syndicaux, des responsables des partis et organisations ne partageant pas les mêmes points de vue que le pouvoir;
- 4- l'annulation pure et simple des concours frauduleux organisés en juillet-août 2012 au profit du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 5- le paiement aux agents de l'Etat y compris les enseignants des 25% d'augmentation décidé en 2011 ;
- 6- la restitution des défalcations arbitraires sur salaire pour fait de grève licite ;
- 7- le relèvement du SMIG à hauteur de 60.000 frs cfa dans le secteur privé et para-public. » Le 04 Janvier 2014, l'Intersyndicale des Universités Nationales du Bénin (composée du SNES, SYNARES, SYNHUB, SECUP) ensemble avec les étudiants organisés dans l'UNSEB entre dans le mouvement et

les campus universitaires furent fermés.

Dès la fin de cette grève d'avertissement, des tentatives furent faites pour mettre fin au combat sous le prétexte de moratoire déjà avancé par les Lokossou Dieudonné de la CSA et Todjinou de la CGTB. Cette tentative fut mise en échec par la vigilance notamment du SG de la FESYNTRA-FINANCES. Laurent METONGNON.

Face à l'enjeu, à savoir le sort de la liberté, de la sécurité des citoyens, du développement économique et instruits de l'expérience de trahison des bonzes syndicaux que sont Todjinou Pascal, Lokossou et autres, les travailleurs dès le déclenchement du mouvement de grève décident de prendre eux-mêmes leur mouvement en main à la base : ils s'organisèrent rapidement dans tous les départements du pays en Comités de lutte départementaux pour la conduite pratique du mouvement de grève

II - LE DURCISSEMENT DU MOUVEMENT FACE AUX MENA CES ET PROVOCATIONS DU POUVOIR AUTOCRATIQUE.

La réaction du pouvoir de YAYI Boni fut comme à l'accoutumée, la menace et la répression à l'encontre des travailleurs avec les mesures de défalcation de salaires, etc. L'expression de ce comportement fut le discours de YAYI Boni en date du 27 Janvier 2014 où il se livra à la négation des faits matériels de répression allant jusqu'à prétendre que ce n'est pas le sang des travailleurs qui a coulé le 27 Décembre mais le « mercurochrome ou le sang de mouton. Il accusa les syndicalistes, meneurs de la grève, d'agents au service d'hommes politiques alors que les travailleurs ne doivent pas se mêler de politique. Les salaires des grévistes en cette fin du mois de janvier connaissent une réduction substantielle pour fait de grève. Le droit de grève est ainsi frontalement attaqué.

Le 27 Janvier 2014, le Président de la Convention Patriotique des Forces de Gauche, Philippe

NOUDJENOUME dans une Conférence de presse, donne les positions de principe suivantes sur la question: « Le mouvement syndical doit-il être ou se mettre à l'écart de la politique ? C'est ce que clament les Abiola François et autres Kassa Barthélémy en croisade dans nos départements.

Si lutter pour la jouissance de la liberté élémentaire de manifester pacifiquement, le droit de jouir de garantie pour sa sécurité, le droit d'exiger que les auteurs de violations de ces libertés soient sanctionnés, c'est faire la politique, alors les travailleurs doivent faire la politique. Si exiger l'instauration de l'éthique dans les examens et concours d'Etat pour assurer une égalité de chance à tous les fils de ce pays, c'est faire de la politique. Si exiger que le fruit de la production de tous soit géré de façon saine - par un contrôle des producteurs-afin d'assurer l'épanouissement de tous, c'est faire la politique, alors nous disons que les travailleurs organisés dans les syndicats, ont le droit de faire la politique.

Les travailleurs doivent faire la politique. Ils doivent faire la politique lorsque la gouvernance globale ne permet plus d'aller de l'avant ; lorsque les libertés qu'ils ont conquises par leurs sacrifices sont menacées ; lorsque les fruits de leur production sont dilapidés plongeant le peuple dans l'abîme. N'estce pas en faisant la politique et des grèves politiques que les travailleurs ont œuvré au renversement du pouvoir autocratique de PRPB-Kérékou et à l'avènement du Renouveau Démocratique ? Mieux, les travailleurs doivent œuvrer pour avoir un Gouvernement qui soit le leur et où ils sont représentés ; où ils doivent participer aux décisions touchant à la répartition des ressources et à gouvernance générale du pays. L'exemple de la COSATU en Afrique du Sud doit nous inspirer ». Cette position est relayée par les dirigeants de l'Union Fait la Nation en particulier Bruno AMOUSSOU qui illustra ses propos par l'exemple de l'UGTT en Tunisie.

Le 13 février, Philippe NOUDJENOUME, Président de la CPFG et 1^{er} Secrétaire du PCB lance aux travailleurs, jeunes, femmes, hommes en armes un « Appel à la mobilisation générale pour en finir avec la fatalité actuelle ».

Le texte dit plus précisément « Dès lors, ce qu'il faut plus que jamais, c'est la mobilisation générale de tout le peuple pour faire comme en 1989, mieux qu'en 1989 »

Tout ceci contribua à galvaniser les combattants qui durcissent le mouvement de grève. De nouveaux secteurs d'enseignants arrivent dans le combat. Le Collectif des Enseignants Vacataires de l'Enseignement Secondaire et Technique du Bénin (CONEVEST) lança le 06 février 2014 un mot d'ordre de grève.

Les vacataires, ce sont plus de 75% des enseignants du secondaire mais aussi les plus brimés des travailleurs de l'administration publique. Avec l'entrée des élèves dans la grève vers fin février 2014, le mouvement revêt une forme insurrectionnelle. Il n'y a pas de jour qui passe sans que les rues ne soient occupées par les masses de scolaires. L'adresse « à la jeunesse qui s'éveille, à la jeunesse qui se réveille du président de la Convention patriotique des forces de gauche en date du 07 Mars reçut des échos dans tout le pays...Enfants du Bénin debout! ». Le vendredi 14 mars le CNP (patronat) juge bon de demander aux chefs syndicalistes d'observer un moratoire; ceux-ci ont porté cette demande au niveau de leurs bases pour appréciation. Les bases estimèrent que les conditions n'en étaient pas réunies. Ceci eut pour le moins l'avantage de montrer que la crise préoccupait également le CNP. A contrario, que le Gouvernement ne prenait point des initiatives d'apaisement et multipliait les dilatoires.

La mesure illégale de défalcation sur salaires - constatée sur les salaires de fin janvier - se révéla comme l'huile qui attisa la colère des combattants. L'Intersyndicale des Universités transforme ses grèves d'avertissement en grève générale illimitée à partir du mardi 28 février « pour

exiger le remboursement sans délai des ponctions arbitraires faites sur les salaires des enseignants du supérieur ». Les magistrats organisés au sein de l'UNAMAB font passer leur grève de « trois jours à cinq jours par semaine, renouvelable par tacite reconduction pour compter de lundi 03 février 2014 à l'effet... d'exiger du gouvernement la rétrocession de l'intégralité des fonds illégalement et arbitrairement défalqués ». Les praticiens hospitaliers exigent la restitution sans délai des sommes indument défalquées et décident de déclencher la « semaine «Hôpitaux morts ; sans service minimum» et »refus de toute réquisition» à compter de lundi 10 février 2014 à 08 heures au lundi 17 février 2014 à 08 heures »

Les batailles de rues se développent. Porto-Novo et Cotonou s'enflamment. Le même jour, le 1er mars, plus de 50.000 personnes prennent d'assaut l'Assemblée nationale à Porto-Novo et la moitié la Présidence de la République à Cotonou. Pour briser le mouvement, le pouvoir autocratique recourut à des subterfuges. Par exemple il recourut au service de certains imams avec la participation des Lokossou Dieudonné de la CSA, Todjinou de la CGTB pour organiser une rencontre douteuse le dimanche 23 février 2014 à Cotonou. Ce complot a été éventé et contré. Face à cette situation le pouvoir autocratique fut contraint à des reculades.

III- LES RECULADES DU POUVOIR AUTOCRATIQUE ET LES CONQUETES DES TRAVAILLEURS

Le gouvernement accélère les négociations avec les Confédérations et fédérations syndicales en grève pour trouver une issue honorable.

- 1°- Le 28 février 2014, le tyran YAYI Boni dans un discours brouillon lâche la « défalcation ». Tous les sous défalqués seront restitués. Ainsi désormais le droit constitutionnel de grève fortement menacé vient d'être restauré.
- 2°- Dans la foulée, l'arrêté préfectoral scélérat du fasciste-pantin à la solde de YAYI Boni, Placide AZANDE qui met de fait le territoire de Cotonou sous état d'urgence a été subrepticement abrogé. Le droit de manifestation (droit constitutionnel) vient d'être ainsi restauré.
- 3°- Le SMIG a été porté de 31.625 à 40.000 francs.
- 4°- Le 26 Mars 2014, le gouvernement annonce l'annulation du concours frauduleux d'avril 2012 et ceci « pour non respect du cadre juridique et des procédures de délibération et de proclamation des résultats ». Il a été décidé dans le même sillage d'annuler tous les concours qui ont suivi pour les mêmes motifs. Un point de la gouvernance a été touché.

En voilà pour les acquis. Mais il reste l'essentiel « pour en finir avec la fatalité » comme le demande l'appel du Premier Secrétaire du Parti Communiste du Bénin/ Président de la Convention Patriotique des Forces de Gauche. L'essentiel c'est 1°-la punition des violateurs des libertés constitutionnelles que sont Pierre Agossadou, Commissaire central de Cotonou et du Préfet Placide Azandé, par leur relèvement de leur poste et leur mise en jugement, seules conditions pour assurer la garantie et la jouissance sans entraves des libertés démocratique et de la sécurité des citoyens. 2°-La sanction des auteurs des fraudes massives dont en particulier l'ex ministre de la Fonction publique Kora Zaki Mèmouna. 3°-Le paiement aux enseignants des 25% d'augmentation décidés en 2011. 4°-La sédentarisation des vacataires.

Ces revendications, en particulier, les deux premières touchent au noyau central du pouvoir autocratique. En fait il aété constaté que les deux criminels susmentionnés (Agossadou et Azandé) agissent par procuration de YAYI Boni. Les enlever serait scier son système. Il en est de même de la sanction contre les auteurs des fraudes aux concours etc. Alors YAYI Boni le dos au mur s'arcboute et raidit. Pour le vaincre il faut autrement plus d'engagement populaire, plus de détermination, plus de conscience révolutionnaire tournée vers l'instauration d'une société nouvelle. YAYI Boni se fait aider dans sa résistance anti-peuple par les traîtres au mouvement populaire

Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria

La guerre à Boko Haram ou les manœuvres pour le renforcement des bases militaires pour asservir l'Afrique de plus belle

Le 17 mai dernier s'est réuni, à Paris, un sommet sur la sécurité au Nigéria à l'initiative du Président François HOLLANDE avec à ses côtés Goodluck Ebele JONATHAN du Nigéria, Paul BIYA du Cameroun, Idris DEBY IPNO du Tchad, Issoufou MOHAMADOU du Niger, Boni YAYI du Bénin. Etaient également présents, le Président du Conseil Européen, Herman Van ROMPUY, le sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires politiques des USA, Wendy Sherman, le ministre des Affaires Etrangères britannique, William HAGUE.

Il faut dire que ce sommet se tient après la multiplication des protestations qui s'accentuent depuis quelque temps contre le gouvernement nigérian. En effet, depuis le 14 avril 2014, la secte Boko Haram enlève et détient plus de 200 lycéennes. Cet événement tragique et douloureux intervient à Chibok au Nord-est du Nigéria dans l'Etat du Borno. C'est seulement le 4 mai que le Président Goodluck JONATHAN sort de son silence après les manifestations de groupe de femmes et d'hommes à Lagos et à travers tout le pays pour exiger du gouvernement et de l'armée tous les efforts nécessaires pour le retour des adolescentes, saines et sauves.

Pour notre part, nous disons que les actes terroristes de Boko Haram au Nigéria ou ailleurs sont inacceptables. Ils sont condamnables et injustifiables. Sur ce point, la position du Parti communiste du Bénin est sans équivoque. La terreur aveugle de groupes (d'obédience religieuse ou pas) contre les populations n'a rien de révolutionnaire ni de nationaliste. Les attentats de masse contre les populations, les destructions tous azimuts d'églises, de mosquées et de biens publics et d'autres actions obscurantistes d'enlèvement et de vente d'enfants mineures

à marier de force, etc., ne peuvent être soutenus comme actions de prise de pouvoir.

De là à déclarer la guerre à Boko Haram, comme on le clame pour faire croire que la solution serait d'exterminer les membres de ce groupe et que tous les problèmes à l'origine de sa création seraient résolus, cela suscite doute et questionnements. Si Boko Haram arrive à se «fondre» dans la population, on doit s'interroger sur la politique des autorités au Nigéria qui a permis la naissance, le développement et les moyens d'action de ce groupe terroriste. Surtout si l'on voit ce qui se déroule sous nos yeux au Congo démocratique depuis des dizaines d'années, au Mali, en Centrafrique et ailleurs. Du coup, on peut se demander s'il n'y a pas d'autres intentions inavouées derrière les déclarations de guerre à Boko Haram et les sommets dits de sécurité qui se multiplient ailleurs sur l'Afrique sous les ordres des mêmes puissances qui sont les producteurs et marchands des armes et autres moyens dont Boko Haram et les autres font usage face au dénuement des armées nationales.

Les cris de cœur des protestataires et des femmes autaient été entendus par les grands dirigeants de ce monde. D'où l'initiative du Président Français qui n'est d'ailleurs pas à son premier essai. On se souvient qu'en décembre 2013, il réunissait déjà un premier sommet à l'Elysée sur la «paix et la sécurité en Afrique.» Ce sommet-là réunissait une grande majorité de chefs d'Etat africains. Cette fois-ci ne sont concernés que les pays voisins du Nigéria. La nouvelle initiative de Hollande a accouché d'un «Plan d'actions» dit de Paris que le Président Français décline ainsi : « Ce Plan prévoit la coordination du renseignement, les échanges d'informations, le pilotage central de moyens, la surveillance des frontières. la capacité des interventions

ainsi que la présence militaire notamment autour du Lac Tchad » (Cf. La Nation du 19 mai 2014).

Les différents chefs d'Etat africains conviés à ce ommet font allégeance audit plan. Le Président Goodluck JONATHAN, nous dit-on, « rassure que tout est mis en œuvre pour retrouver les jeunes filles, adhérant totalement à la stratégie régionale décidée par Paris ». Paul BIYA quant à lui «tonne» : « Nous sommes ici pour déclarer la guerre à Boko Haram, on va les poursuivre et les détruire ». Le Président YAYI martèle : « Nous avons rassuré le Président Français Hollande que le Bénin ne sera pas le maillon faible. Nous ferons tout pour que la solution sous-régionale connaisse du succès. » A l'issue du sommet, il est retenu qu'en juin prochain le Royaume-Uni organisera une réunion ministérielle de suivi pour faire le point des progrès du plan d'actions de Paris.Ce qui saute aux yeux, c'est que tout se décide hors de l'Afrique par les grands de ce monde et les dirigeants africains apparaissent comme des faire valoir. Mais en fait les pratiques et les méthodes de ces puissants du moment ne cachent point les intentions réelles. Tant et si bien qu'on est en droit de poser la question suite aux propos du Président BIYA s'il s'agit réellement de déclarer la guerre à Boko Haram ou si on n'est pas plutôt en face de manœuvres pour le renforcement des bases militaires étrangères sur le sol africain.

Et avec la visée d'asservir les peuples et leurs ressources minières notamment. Et là-dessus le Président français est clair ; il parle de présence militaire notamment autour du Lac Tchad. Or, il y a déjà de nombreuses bases militaires françaises sur le continent et même au Tchad.

(Suite et fin à la page 7)

LES GRANDS JALONS DU MOUVEMENT DE GREVE GENERALE DE JANVIER-MAI 2014

(Suite et fin de la page 2)

IV- LOKOSSOU DIEUDONNE DE LA CSA, TODJINOU PASCAL DE LA CGTB ET AUTRES CHADARE DE LA COSI OU COMMENT DES OPPORTUNISTES PASSENT A LA TRAHISON OUVERTE DE LA CAUSE DES TRAVAILLEURS.

Le mouvement gréviste est arrivé à un nœud : Ou s'arrêter là ou recourir à l'insurrection pour le pouvoir des travailleurs et des peuples. A cette dernière issue ni LOKOSSOU Dieudonné, ni TODJINOU Pascal, ni Mgr GANYE Antoine, qui en secret ont cause liée avec YAYI Boni et son système de brigandage, ou cause commune avec l'ensemble du système de dépendance néocoloniale, de vol et de pillage en cours dans notre pays, n'y ont intérêt. Pour ces bonzes syndicaux, il faut arrêter coûte que coûte alors le mouvement, sur la base d'intérêts étrangers à celui-ci. Il faut combattre l'insurrection. Le 15 avril 2014, après l'essai raté de la mise en avant du traître Langanfin (du Front des trois ordres d'enseignement), les quatre responsables de confédérations : que sont Todjinou de la CGTB, Lokossou de la CSA, Chadaré de la COSI, Dovonon de la CSPIB passent ouvertement à l'offensive au côté du pouvoir de YAYI Boni contre la grève. Ils suspendent la grève et ce, en dépit des multiples mises en garde et protestations des travailleurs à la base organisés en Comités départementaux de lutte. Pire, ils embouchent la trompette de la répression de tous travailleurs qui iraient à l'encontre de leur décision.

Le point de presse des Secrétaires Généraux IKO Paul et Laurent METONGNON - valeureux combattants pour les libertés démocratiques et le pouvoir des travailleurs - en date du 18 Avril est très éloquent. Ces deux secrétaires généraux (de la CSTB et de la FESYNTRA-Finances), fidèles aux vœux des travailleurs à la base ont reconduit la motion de grève pour la satisfaction des revendications restantes. Ils préciseront qu'il appartient à la base de décider en fin de compte de la suite du mouvement. Forts de cette position, les travailleurs ont rejeté, dans leur immense majorité le 24 avril et jours suivants, l'appel des traitres à la reprise du travail. C'est dans cette ambiance de lutte pratique contre la traitrise que fut organisée par ces deux organisations la commémoration du 1er Mai, fête internationale du Travail dans la rue, par une marche suivie d'un meeting à la place de l'Etoile Rouge à Cotonou à la fin duquel a été lancé un appel à la concertation de toutes les organisations combattantes autour de la gouvernance du pays. Cette réunion, qui s'est tenue le 08 mai 2014, décide de créer un cadre de



Paul Essè IKO



Laurent METONGNON

concertation pour la solidarité dans la lutte contre la gouvernance scabreuse de Yayi.

Pour la suite de la lutte, la Déclaration issue de la Concertation des Comités départementaux de lutte d'Azovè le 10 Mai résume les choses : « De la dernière rencontre tenue à Abomey le jeudi 07 avril 2014 à la présente rencontre d'Azovè, l'événement majeur de la situation est la suspension honteuse de la grève par la CSA-Bénin, la CGTB, la COSI-Bénin la CSPIB et la réprobation unanime qu'elle a comue de la part des travailleurs en général, des comités de lutte en particulier. Les motifs exprimés et les conditions unilatérales de suspension de la grève d'autre part, ont prouvé à la face de tous qu'il s'agit d'un acte de trahison de la part des Todjinou, Lokossou, Chadaré, etc. »

Après avoir félicité les deux Secrétaires Généraux que sont IKO Paul et METONGNON Laurent pour leur fidélité à la défense ferme de la cause des travailleurs, les Comités, constatant une inflexion dans le suivi de la grève, demandent de revoir le mouvement sous sa forme de grève. Ce qui fut fait par la suspension de la grève décidée par le SG de la CSTB et celui de la FESYNTRA-Finances en date du 15 Mai 2014.

V-QUE CONCLURE?

1°- Que le mouvement s'est trouvé devant la tâche ardue de franchir le pas de l'insurrection pour le pouvoir des travailleurs et des peuples. Mais que les forces lui ont manqué du fait de ses propres ressources et de l'action nocive des forces coalisées du pouvoir et des traitres à la cause des travailleurs et des peuples que sont les TODJINOU, LOKOSSOU et autres CHADARE.

2°- Le mouvement a consacré le caractère irremplaçable des Comités de lutte comme forme d'organisation les plus adéquates en vue du succès d'un mouvement révolutionnaire y compris la grève.

3°- Le mouvement a mis au grand jour deux conceptions, deux méthodes, l'une bureaucratique, l'autre profondément populaire ainsi exprimées au point de presse du 18 avril des camarades SG IKO et METONGNON en ces termes « La divergence qui apparaissait déjà après un mois de grève se traduisait dans les propos ciaprès :

«C'est nous Secrétaires Généraux qui avons été gazés et qui avons signé les motions de grève. Nous pouvons la suspendre si on veut car la base ne nous commande pas, et nous ne saurons être l'otage de la base, ni subir l'influence de la CSTB sur le terrain. La CSTB ne nous commande pas». Nous ne voulons pas être manipulés, ni ne voulons une insurrection populaire. Il se dégage de ces propos deux positions:

La position de ceux qui ont suspendu la motion sans la lever qui pensent agir même si la base a un avis contraire;

La position de la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES qui pensent que les SG apportent l'éclairage, mais c'est la base qui agit et que son avis doit beaucoup compter surtout qu'on l'a consultée, on ne peut ne pas en tenir compte».

4° Le mouvement a mis à l'ordre du jour la nécessité d'une nouvelle gouvernance. Et c'est à cette nécessité que tente de répondre la réunion de concertation au sujet de la « gouvernance et ses conséquences dans les administrations, les entreprises et la responsabilité des travailleurs ». Il y est notamment dit que « les syndicats doivent dépasser dans la situation actuelle, le cadre purement revendicatif dans lequel le pouvoir qui a érigé comme système de gestion l'impunité, voudrait bien les enfermer, pour s'investir dans comment le pays est géré »

Les travailleurs et l'ensemble du peuple devront assumer cette mission pour le salut de nous tous.

AGBOZO François

ADRESSE AUX TRAVAILLEURS, A LA JEUNESSE ET AU PEUPLE

Sur la base des acquis des récentes luttes impétueuses,

ORGANISEZ-VOUS MIEUX POUR LA VICTOIRE SUR LE POUVOIR AUTOCRATIQUE ET CORROMPU DE Boni YAYI

Sur recommandations des Comités Départementaux de lutte réunis à Azovè le 10 mai, la CSTB et la FESYNTRA-Finances ont annoncé le jeudi 15 mai 2014, la suspension du mot d'ordre de grève générale sous sa forme actuelle, notamment en ce qui concerne le secteur de l'Enseignement. Plus tôt le 12 mai 2014, les organisations membres du Front des Trois ordres d'Enseignement qui continuaient également la grève, sur la base des mêmes constats que les Comités Départementaux, avaient également décidé de la suspension. Toutes ces organisations estiment que les luttes devraient se poursuivre sous des formes diverses.

Le Parti Communiste du Bénin, qui a soutenu dès le départ ce vaste mouvement protestataire des travailleurs et de la Jeunesse en cours depuis plus de huit mois invite à la réflexion tous les acteurs et le peuple autour des acquis afin de se donner des perspectives pour sortir le pays des griffes de Boni Yayi et de la mafia à son service.

1- Le mouvement actuel des travailleurs court depuis près de huit mois. Il s'agit du plus vaste et plus long mouvement autonome des travailleurs contre le pouvoir de Boni Yayi. Après les hospitalo-praticiens, les magistrats, les travailleurs du Plan et des Finances, le mouvement est devenu général après la répression sanglante du 27 décembre 2013. Les revendications à la base de ce vaste et impétueux mouvement ont trait :

a) à la garantie des libertés, de la sécurité des citoyens, de la transparence dans la gestion des concours et du bien public ;

b) à la garantie d'un minimum de bienêtre matériel aux travailleurs dont les conditions de vie se dégradent tous les jours.

Le peuple s'est retrouvé dans ces objectifs qui s'opposent au déploiement de l'autocratie, de l'arbitraire, de la duperie, de la fraude, du mensonge et de la piraterie au sommet de l'Etat. Le mouvement par son ampleur et sa durée marque ainsi, entre le pouvoir vorace et le peuple victime, un divorce et un fossé profond.

2- Les travailleurs à la base, se sont approprié le mouvement. Réunis au sein de leurs Comités de grève et/ou de lutte indépendamment de leur appartenance à telle ou telle confédération syndicale, ils ont pris en charge la conduite des évènements et des actions. Les travailleurs ont ainsi mis en œuvre ce principe démocratique selon lequel que si le sommet, ici les responsables et secrétaires généraux, doit donner l'éclairage, c'est la base qui doit décider du cours des choses et toute décision du sommet doit en tenir compte.

Cette conscience élevée de son devoir et cette prise en charge du mouvement par la base auront permis la mobilisation et l'entrée en lutte des enseignants en situation précaire, les «vacataires» ainsi que de la masse des élèves et étudiants qui ont vu dans ce mouvement une voie vers leur propre salut. De même, dans plusieurs localités, d'autres couches populaires se sont jointes aux actions protestataires (marches, conférences publiques, sit-in) dont l'ampleur indique que le peuple possède suffisamment de ressources pour venir à bout de tout dictateur.

3- Cette mobilisation de la base a permis au mouvement de surmonter les obstacles et complots ourdis par le pouvoir de Boni et d'obtenir de grands succès. Les syndicats blancs sous la coupe de Bakary et Emmanuel Zounon ont été des le départ mis en l'écart, de même que les syndicats jaunes dans le rang du Front des Trois ordres d'Enseignement ont été démasqués et réduits. Les complots tramés avec l'aide de chefs religieux progouvernementaux seront également éventés et annihilés.

Cette détermination a fait reculer le pouvoir sur plusieurs points, notamment le relèvement du SMIG, l'annulation des concours frauduleux, la rétrocession des défalcations sur salaire pour les grèves de 2014.

4- La satisfaction de ces revendications a mis au premier plan et en relief, celles non satisfaites et qui sont essentielles, parce que liées à la gouvernance économique, sociale et politique du pays. Sur le plan économique et social, la politique du pouvoir de Boni Yayi est celle du maintien des salaires de la grande majorité des travailleurs au seuil de la survie. Sur le plan politique, c'est le déploiement d'une nouvelle autocratie tyrannique dans le mépris et la violation des acquis démocratiques.

Les revendications de la jouissance de 1,25 du point indiciaire par les enseignants et de la fin de la précarité des «vacataires» s'opposent à cette politique sociale de misère. L'exigence du relèvement et des sanctions des auteurs de la répression sanglante des manifestations pacifiques du 27 décembre 2013 rejette le déploiement de l'autocratie. La poursuite des grèves et des luttes autour de ces revendications restantes est dès lors davantage perçue par Boni Yayi et ses soutiens ouverts et cachés comme une atteinte à leur pouvoir et au système mafieux en place.

5- On verra alors se lever pour la défense publique du pouvoir de Boni Yayi ses alliés : le frère Melchior (Albert Tévoédjrè qui avait proclamé être en retraite) à l'archevêque Ganyè, et surtout les chefs syndicalistes Todjinou, Lokossou, Chadaré. Leur bataille ne portait plus sur la légitimité ou non des revendications, ni même sur le «sauvetage de l'année académique», mais contre «l'insurrection que fomente le PCB» contre »le départ de Boni YAYI du pouvoir». Ce faisant ces alliés et soutiens du système de corruption et de fraude ont, contre leur gré, indiqué le niveau que les luttes des travailleurs avaient atteint ainsi que l'obstacle à écarter pour la satisfaction de leurs revendications, à savoir le pouvoir de Boni Yayi.

Le mouvement a ainsi mis à nu et de façon aveuglante l'obstacle que constitue Boni Yayi et son pouvoir pour la satisfaction des revendications des travailleurs, de la jeunesse et du peuple. S'ils veulent obtenir la satisfaction de leurs revendications légitimes et essentielles, les travailleurs doivent désormais intégrer aussi comme objectif de leurs luttes le départ immédiat de Boni Yayi du pouvoir.

6- Des problèmes de ce genre se sont posés par le passé aux travailleurs et aux peuples du Bénin en 1963, 1965, 1967, 1969 et plus récemment en 1989. Aujourd'hui, la même tâche revient face à un pouvoir des plus corrompus, des plus fourbes et qui trahit toute parole donnée et auquel tout moratoire accordé n'est que peine perdue. Ceux à qui Boni Yayi avaient promis et juré qu'il procèderait, deux mois après les élections présidentielles de 2011, à la correction de la Lépi contestée, pourraientils nous dire où en est-on de la correction de la Lépi depuis trois ans maintenant ? Comme dit l'autre, la promesse de Yayi de quitter le pouvoir en 2016 n'engage que ceux qui y croient. On ne peut être sûr et certain du départ de Boni Yayi du pouvoir en 2016 qui si on le dégageait avant.

7- En tout cas, ce n'est que par cette voie que les travailleurs auront leurs revendications satisfaites. C'est cette voie qui assure le mieux les bases pour instaurer un autre pouvoir différent de celui actuel de corruption, de fraude, d'impunité, de violation des libertés, de mépris des besoins du peuple, et ce avec l'application des principes ci-après : élection et révocabilité des DG et directeurs des entreprises et administrations publiques ; châtiment des violateurs de l'économie nationale ; protection des producteurs nationaux et promotion de la production nationale ; instruction à travers nos langues nationales.

C'est dire qu'en luttant jusqu'au bout pour la satisfaction de leurs revendications, les travailleurs accompliront également leur devoir envers tout le peuple : contribuer à débarrasser le pays, comme ils l'ont fait par le passé, d'un régime apatride, corrompu, destructeur du pays et de ses hommes. Ils pourront, mieux que par le passé, instaurer un pouvoir à leur profit, un pouvoir véritablement démocratique, le pouvoir des travailleurs et des peuples.

Le Parti Communiste du Bénin appelle par conséquent les travailleurs, la jeunesse combattante à renforcer leurs organisations diverses, à les multiplier, à les débarrasser des éléments traitres et corrompus pour des luttes encore plus impétueuses afin de vaincre le pouvoir autocratique et corrompu de Boni Yayi et pour instaurer un autre pouvoir, celui des travailleurs et des peuples.

Cotonou, le 22 mai 2014

Le Parti Communiste du Bénin



Voltaire, Adandozan et Richard II

Déconstruction des Borborygmes Affligeants de Roger Gbégnonvi



Par le Prof. Cossi Bio Ossè

La manière dont, de tout temps et en tout lieu, les collectivités humaines retiennent leur histoire, transmettent leur mémoire et forment leurs héros, est une mesure de leur esprit d'indépendance et de leur être au monde. Ce rapport à la mémoire renonce-t-il à défier le spectre de l'aliénation? Et voilà que s'ouvrent de larges avenues à l'hétéronomie. En revanche là où subsiste en acte la volonté d'une mémoire par soi et pour soi, d'une conscience que les générations à venir n'auront de mémoire et de héros que ce que nous y mettront, alors se raffermit le champ de notre être et de notre liberté.

Cette conscience semble avoir été comprise par un groupe d'universitaires et de chercheurs qui, sous l'égide des historiens Félix Iroko et Anselme Guézo, ont tenu un colloque sur le roi Adandozan du Danxomè. Le but du colloque est de rendre raison de ce qui paraissait la bizarrerie de l'ostracisme dont est objet ce roi qui, bien qu'ayant régné pendant 21 ans, a perdu toute trace dans la dynastie royale d'Abomey; au point que cet obscurcissement de sa mémoire se répercute aussi sur les plages bien pensantes de l'historiographie officielle. Certes les organisateurs du colloque ne se contentaient pas de questionner l'absurdité de l'obscurité qui règne autour du roi Adandozan ; ils ne faisaient pas mystère de leur volonté de réhabiliter sa mémoire. Cette volonté était portée par la thèse fort séduisante et politiquement légitime qui voit en Adandozan un précurseur endogène de l'abolition de la traite négrière et du sacrifice humain, les deux mamelles politico-économiques du royaume du Danxomè.

Or, alors que les actes de ce colloque tenu du 27 au 29 mars à l'Université d'Abomey-Calavi ne sont même pas encore publiés, un professeur de cette même entité universitaire s'en donne à cœur joie de ruer dans les brancards, et pire de jouer les snipers en tirant à boulet rouge sur l'intention louable de ses collègues. Dans une tribune libre, Roger Gbégnonvi, conditionné par des idées reçues, s'agrippe avec passion à la version traditionnelle et prend fait et cause pour l'opération chirurgicale opérée par la dynastie royale d'Abomey pour extirper de son sein le cancer Adandozan. Pourtant, ce combat d'arrière garde nimbé de nostalgie et d'idéologie ressemble à un de ces combats douteux dont Roger Gbégnonvi a la passion.

Considéré d'un point de vue éthique et moral actuel, le système sur lequel était fondé le royaume d'Abomey, son économie politique, incarne le mal absolu — à travers des institutions comme l'esclavage qui faisait sa substance et sa

subsistance, et le sacrifice humain qui en était la couverture symbolique.

Vu le fait que la mise à l'écart du roi Adandozan a été perpétrée avec la complicité active d'un esclavagiste occidental notoire, on ne voit pas comment un système comme celui-là, peut isoler en son sein une incarnation de la cruauté et prétendre en quelque sorte en être le contraire, au point d'en effacer toute trace rétrospective et historique.

En revanche paraît plus recevable, parce que tombant sous le sens, l'idée que les options, les choix politiques et les actions du roi Adandozan mais aussi son éthique et son cynisme ont heurté en profondeur les tenants du système sur lequel était basé le royaume du Danxomè — princes, chefs religieux, chefs de guerre etc.

Et la question se pose de savoir de quelle nature peut être une option idéologique, éthique et politique qui menace ruine un système enraciné dans l'esclavage et le sacrifice humain? Quel est le degré de la cruauté du roi Adandozan qu'il a fallu pour l'écarter du pouvoir l'intervention d'un esclavagiste blanc notoire?

Si on convient que d'un point de vue humain, le commerce des hommes et son complémentaire symbolique, les sacrifices humains, ne sont rien moins que l'expression absolue d'une barbarie obscure matinée de cupidité à courte vue, il est permis de douter de la validité du jugement moral émanant des suppôts d'un tel système.

Dans ces conditions, s'en tenir aux ramassis de récits diabolisés hérités d'une histoire sujette à caution, voire douteuse, c'est abdiquer à l'autonomie de la raison et faire fi de la logique. C'est renoncer au devoir d'interrogation pertinente sur notre passé, à la lumière de la raison. Que ce négativisme logique provienne d'un universitaire qui se revendique acteur social et activiste voilà qui laisse pantois.

Il ne s'agit pas de faire du roi Adandozan un saint. L'histoire humaine, contrairement aux légendes, n'en produit pas légions. Mais loin du raisonnement tendancieux suggérant un air de famille entre un personnage rejeté par un système du mal absolu, et une autre figure moderne de ce même mal absolu —Hitler—, nous en appelons au bénéfice du doute en faveur du roi Adandozan.

D'avoir été ostracisé, diabolisé, mis à l'index et à l'écart par un système du mal absolu, ce roi n'était certainement ni plus esclavagiste ni plus adepte du sacrifice humain que ceux qui le rejetèrent sans ménagement. Ce rejet seul lui vaut sinon un statut de génie, du moins celui d'un homme dont l'œuvre et la vie méritent un intérêt critique.

Il y a véritablement une misère intellectuelle dans l'alacrité joyeuse avec laquelle certains de nos lettrés — oui on en convient : en Afrique plus qu'ailleurs, une grande différence sépare le diplômé de l'intellectuel — prennent au premier degré les données d'une histoire prétendument

universelle, — sous-entendu l'histoire des blancs, - alors qu'il saute aux yeux de n'importe quel esprit bien né, que les figures du bien ou du mal héritées d'une telle histoire sont à prendre avec des pincettes car elles ne sont ni des choses en soi ni des êtres sui generis mais de réelles constructions idéologiques. Or nos soi-disant intellectuels manient ces figures comme les enfants manient des jouets sans se poser de questions ni se douter de leur arrière-plan idéologique. C'est ainsi que Roger Gbégnonvi tient dans son analyse Néron ou Hitler pour des êtres en soi, des figures sorties du marbre de l'histoire avec leur mode d'emploi définitif et que docilement il manipule sans crier gare. Alors qu'il tomberait sous le sens du premier Chinois qu'un personnage comme Hitler, loin d'être une figure du mal absolu, n'est au mieux qu'une figure du mal à usage occidental. Il ne suffit pas de dire Hitler, lorsqu'on est un Africain, pour croire avoir référé une notion univoque, alors qu'Africains et Européens n'ont ni la même histoire ni les mêmes intérêts. La preuve par l'absurde est que sans Hitler les Européens étaient libres. Avec Hitler ils ont cessé de l'être, alors qu'avec Hitler les Africains sont devenus libres ; car Hitler s'étant attaqué à leurs maîtres, ceux-ci ont dû lâcher leur proie dans la tourmente.

Ce raisonnement par l'absurde prouve bien la nécessité pour nos soi-disant intellectuels de ne pas abdiquer leur majorité intellectuelle et de cesser de tenir pour argent comptant, pour des vérités absolues, des idées ou des figures de l'histoire qui bien souvent ne sont que des constructions idéologiques. Bien réfléchir, c'est réfléchir par soi et pour soi ; c'est éviter des représentations abstraites au sens où Hegel définit le concept comme inachevé ou hors contexte ; ou dans un autre sens, abstraire ses représentations et ses idées dans le sens de les cueillir pour soi.

Ainsi, Voltaire pour les Français est non seulement un rand écrivain, un philosophe mais aussi et surtout un grand humaniste. Or, à propos des Noirs, dans son fameux Essai sur les mœurs de l'esprit des nations (1756), entre autres gracieusetés dignes de l'époque, on peut lire:

1. « Nous n'achetons des esclaves domestiques que chez les Nègres ; on nous reproche ce commerce. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur.

Ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maître était né pour en avoir. »

2. « La race des Nègres est une espèce d'hommes différente de la nôtre [...] on peut dire que si leur intelligence n'est pas d'une autre espèce que notre entendement, elle est très inférieure. Ils ne sont pas capables d'une grande attention, ils combinent peu et ne paraissent faits ni pour les avantages, ni pour les abus de notre philosophie.

(Suite et fin à la page 6)

Voltaire, Adandozan et Richard II

Déconstruction des Borborygmes Affligeants de Roger Gbégnonvi

Ils sont originaires de cette partie de l'Afrique comme les éléphants et les singes ; ils se croient nés en Guinée pour être vendus aux Blancs et pour les servir».

3. Je m'aperçois même que ces animaux nègres ont entre eux un langage bien mieux articulé encore, et bien plus variable que celui des autres bêtes. J'ai eu le temps d'apprendre ce langage, et enfin, à force de considérer le petit degré de supériorité qu'ils ont à la longue sur les singes et sur les éléphants, j'ai hasardé de juger qu'en effet c'est là l'homme; et je me suis fait à moimême cette définition: L'homme est un animal noir qui a de la laine sur la tête, marchant sur deux pattes, presque aussi adroit qu'un singe, moins fort que les autres animaux de sa taille, ayant un peu plus d'idées qu'eux, et plus de facilité pour les exprimer; sujet d'ailleurs à toutes les mêmes nécessités; naissant, vivant, et mourant tout comme eux. >

Et pourtant, l'auteur de ces passages est tenu et vendu au monde entier par la France comme un grand humaniste. Non seulement en raison des réserves qu'on peut formuler en sa faveur quant aux mœurs de son époque, non seulement en raison des positions contraires que Voltaire a pu tenir dans d'autres circonstances ou d'autres œuvres, mais surtout parce que la France ne considère ses grands hommes qu'à l'aune de ses intérêts et non pas en fonction de considérations extérieures à ses intérêts.

Il va de soi qu'avec son raisonnement à courte vue, Roger Gbégnonvi aurait privé Voltaire de sa dignité d'humaniste. Ce qui prouve bien le caractère abstrait du raisonnement de l'ancien Ministre de Yayi, de cette abstraction mâtinée d'aliénation joyeuse qui empêche les Africains de réfléchir par eux-mêmes et de construire des représentations autonomes. Raisonnement dont la furie joyeuse se limite à l'extase rhétorique, et qui fait passer en contrebande l'idée que bien parler la langue du blanc c'est déjà être dans le vrai, invoquer ses saints et ses héros c'est être au firmament de la pensée.

Or donc, la trajectoire de Voltaire en tant qu'individu suggère que le changement éthique et moral est plus facile à réaliser au niveau des individus qu'au niveau du système. Et que les changements dans les systèmes s'incarnent d'abord et avant tout dans les individus. Deux exemples le prouvent avec plus de pertinence.

Le premier tient sa pertinence de sa modernité. Il s'agit du changement par lequel le régime soviétique s'est effondré comme un géant aux pieds d'argile. Ce changement est venu par le mot d'ordre de glasnost, mais la glasnost était portée par un homme qui, au sein du système et contre lui, a opté pour le changement. Et c'est seulement lorsque Gorbatchev a acté la nécessité du changement que tout le système a été obligé de suivre. Ce qui prouve que les changements sont portés par les individus avant d'emporter les systèmes.

Le deuxième exemple est plus ancien et tient sa pertinence du fait qu'il relève directement du thème considéré, à savoir la question de l'esclavage.

Aujourd'hui, dans le monde entier, en Occident, en Europe, aux États-Unis, on chante volontiers l'hymne connu sous le titre «Amazing grace ». Les paroles de cet hymne chrétien ont été écrites par John Newton en 1760. Or, John Newton (1725, 1805) était un capitaine de navire négrier ; qui, comme tous les gens de son espèce se vautrait dans la débauche, dans la cruauté et la cupidité sans borne.

Pourtant, c'est ce même personnage qui, à l'issue d'une épreuve personnelle, trouva la foi, changea radicalement de vie, devint prêtre anglican puis abolitionniste. D'ailleurs une grande partie des paroles de «Amazing grace » provient du nouveau testament. La première strophe par exemple renvoie à l'histoire du fils prodigue : dans l'Évangile selon Luc, le père dit que « [son fils] était mort, et il est vivant, il était perdu et il est retrouvé ».

Voilà donc un hymne célèbre dans le monde et qui déborde d'un usage purement chrétien -il est souvent utilisé dans les rituels officiels américains-mais qui est composé à l'origine par un homme qui était un capitaine de navire négrier. Celui-là qui achetait des Noirs, les mettaient aux fers, les fouettaient à la moindre incartade, jetait les corps vivants ou morts aux requins puis revendait sa cargaison de survivants en Amérique. Ce même homme est connu aujourd'hui pour un hymne émouvant, qui chante la paix, l'espoir et l'humanité. Or selon la thèse de M. Roger Gbégnonvi, la mémoire de John Newton ne mériterait pas moins d'être jetée aux requins que celle du roi Adandozan d'être « laissée pour toujours dans le trou méphistophélique où les princes d'Abomey l'ont enfermée », à côté de celle des pires criminels de l'humanité.

A maints égards, le sort d'Adandozan n'est pas sans rappeler celui du roi Richard II qui accède au trône d'Angleterre en 1377, âgé seulement de dix ans. Cependant, en raison de son jeune âge, la dépendance du roi vis-à-vis de quelques-uns de ses courtisans crée un mécontentement qui aboutit à la reprise en main du gouvernement par un groupe de nobles connus sous le nom des « Lords Appelants ». Le roi reprend le contrôle en 1389 et il s'ensuit huit années de règne sans accrocs avec ses opposants. Mais il prend sa revanche en 1397 et beaucoup des appelants sont exécutés ou exilés. En 1399, après la mort de son oncle Jean de Gand, il déshérite le fils de ce dernier, Henri de Bolingbroke, qui avait été préalablement contraint à l'exil. En juin 1399, Henri entre secrètement en Angleterre avec une petite armée, qui grandit rapidement en nombre, avec la volonté de s'allouer la couronne. Ne rencontrant qu'une faible résistance, il réussit à vaincre et à capturer Richard II et parvient même à se faire couronner roi sous le nom d'Henri IV.

Richard meurt en captivité l'année suivante, probablement assassiné.

Richard doit en grande partie sa réputation posthume à William Shakespeare qui, dans sa pièce *Richard II*, décrit les mauvais jugements du roi et sa déposition par Henri de Bolingbroke comme causes de la guerre des Deux-Roses. Les historiens contemporains contestent cette interprétation, sans toutefois ôter à Richard sa part de responsabilité dans sa propre destitution. La plupart des spécialistes s'accordent pour dire que même si ses manœuvres politiques n'étaient pas complètement irréalistes, la manière dont il les a menées n'était pas acceptable pour les autres responsables politiques, et que c'est ce qui l'a conduit à sa chute.

La ressemblance entre les sorts des deux souverains est troublante ; elle montre que les intrigues de palais ont une structure universelle. Certes, contrairement au roi Adandozan, Richard II n'a pas eu la chance de vivre plusieurs années après sa destitution. Mais les historiens anglais et européens ont rendu justice à sa mémoire.

Si Adandozan s'était appelé Fifadozan, l'entreprise de diabolisation qui exploita la signification de son nom litanique pour le charger de tous les maux du Danhomè n'aurait peut-être pas été un franc succès. Double chef d'œuvre de mauvaise foi et de mauvaise conscience, cette entreprise de légitimation d'un coup d'Etat assisté par des étrangers - modèle désormais déposé de l'influence étrangère en Afrique - n'était pas sans savoir qu'à travers son nom, Adandozan adressait expressément toute sa hargne en priorité au royaume ennemi d'Oyo, qui harcelait alors le Danxomè; ce qui sera le cas un demi-siècle plus tard avec Béhanzin dont l'identification au requin, à l'instar de son nom litanique, était une mise en garde aux Français perçus alors comme l'ennemi de la souveraineté du Danxomè.

Dans les sources occidentales et notamment françaises, la chronique du Danxomè consacrée au Roi Adandozan et à son frère Gankpé qui lui succéda par coup d'Etat sous le nom de Ghézo offre un tableau manichéen idéologiquement à charge comme sait en dresser l'historiographie coloniale. Prenant à son compte la version de la dynastie régnante qui a banni Adandozan de sa lignée, cette chronique dépeint Adandozan en noir et auréole Ghézo de lumière. L'un est sanguinaire, cruel, ivrogne, assoiffé de sang et de sacrifices humains, haï de son peuple, qui se révolta pour le renverser; l'autre est intelligent, très populaire et son règne fut prospère pour le Dahomey. « Il encouragea les traitants étrangers et leur facilita leur commerce », sans qu'aucune précision ne soit donnée sur la nature de ce commerce...

Doit-on laisser notre histoire à la merci de la violence symbolique des autres ? Pourquoi ce que les historiens européens et anglais ont fait pour Richard II les Béninois et les Africains ne pourraient-ils le faire pour Adandozan du Danxomè ?

Prof Cossi Bio Ossè.

SITUATION INTERNATIONALE

Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria La guerre à Boko Haram

On peut citer pour mémoire celles au Sénégal, en Guinée, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso, au Cameroun, au Niger, à Djibouti, au Tchad (3 bases militaires) et plus récemment les bases militaires françaises du Mali, de la Centrafrique. La France voudrait-elle une 4º base militaire, cette fois-ci spécifiquement autour du Lac Tchad ainsi que dans d'autres pays limitrophes du Nigéria ? Et à quelle fin ?

On sait que la France aidée des autres puissances et avec la complicité de chefs d'Etat africains a des troupes d'occupation au Mali qui regorge de ressources minières précieuses surtout dans la zone de «l'Azawad». Et ce n'est pas par hasard qu'elle a empêché que la zone de Kidal soit démilitarisée. Pendant qu'on écrit ses lignes, le MNLA est en train de défier le gouvernement malien dont des préfets sont tués dans la zone. Le Premier ministre et certains autres membres de son équipe sont chassés manu militari sans que les forces françaises et africaines de la MINUSMA s'interposent. On dit même qu'un des ministres en colère a dû vitupérer ouvertement contre la passivité de la MINUSMA. On connait la situation en Centrafrique où la France fait et défait les gouvernements jusqu'à la crise actuelle où ses velléités d'avoir la mainmise sur les richesses du sous-sol centrafricain sont devenues évidences pour tous. Elle n'hésite même pas à mettre à feu et à sang le pays par bandes rebelles interposées. Faut-il rappeler que les troupes sud-africaines ont été littéralement massacrées pour faire place nette aux forces de la SELEKA (aux mains de la France et du Tchad), histoire de dissuader l'Afrique du Sud de quelque velléité de lorgner sur les richesses de la Centrafrique. Ce qui se dessine au Nigéria semble suivre le genre de machination où les pyromanes viennent jouer les sapeurs pompiers pour mieux rester. Alors voyons ce qu'il en est de Boko Haram qui sert de prétexte au sommet sur la sécurité au Nigéria.

Boko Haram, d'obédience salafiste (sunnite), est fondé en 2002 par Mohamed YOUSSOUF. Depuis lors, il fait des milliers de mort dans le pays. Son objectif : créer un Etat islamiste au Nord Nigéria. Il est constitué de plusieurs entités distinctes. Paris Match révèle qu'en 2002 Boko Haram et d'autres organisations salafistes au Nigéria ont été financés par Ben Laden à hauteur de 3 millions de dollars. D'autre part, Le Canard enchainé du 14 mai 2014 annonce que »les services de renseignement français ont signalé depuis longtemps que les salafistes de Boko Haram avaient reçu le soutien des monarchies pétrolières du Moyen-Orient, amies-en principe de la France et de la Grande Bretagne» Plus sérieusement, la Coalition Greenwhite affirme que Boko Haram est un sous-marin de la CIA et précise que l'ambassadeur des USA en poste à Abuja, Terence P. MacCulley, un des architectes de l'Africa Crisis Response Initiative (ACRI) est également coordonnateur de la politique étrangère de l'Africom (Africa command - par les Américains). Wikileaks (un réseau d'information qui puise ces sources jusque dans les grands services secrets internationaux) n'est pas du reste pour dénoncer de multiples collusions de la CIA et d'autres sociétés d'espionnage américains avec Boko Haram qui semble insaisissable au Nigéria.

Les démocrates nigérians ne se font aucun doute sur les intrigues entre cette secte, les services secrets américains et autres ainsi que le gouvernement nigérian. Ils l'ont exprimé lors de la journée de solidarité avec Cuba organisée par Joint Action Front (JAF, une alliance de partis et d'organisations sociales) en avril dernier à Lagos. Ils sont préoccupés et s'inquiètent de ce que le but ultime de Boko Haram et ses soutiens est d'en arriver finalement à faire agresser leur pays (comme cela se passe en Centrafrique) en vue de faire davantage main basse sur le pétrole et autres ressources minières de ce vaste pays d'Afrique. Ces inquiétudes des démocrates nigérians sont corroborées par les révélations de la Coalition Greenwhite. Ces révélations font état de ce que la campagne en cours de Boko Harm est une opération secrète organisée par la CIA et coordonnée par l'ambassade des USA au Nigéria. Avec des camps d'entrainement et d'endoctrinement secrets le long des régions frontalières poreuses et vulnérables du Nigéria. L'objectif de cette campagne derrière laquelle on trouve également la National Intelligence Council des USA, c'est déstabiliser le pays jusqu'en 2015 de sorte à empêcher les élections, provoquer l'effondrement de l'Etat pour

Vrai ou faux? Les turbulences et les agressions en cours sur le continent et surtout dans les pays et zones particulièrement riches en pétrole et autres ressources minières plaident pour ne pas banaliser ces révélations. Et puis comment se fait-il que le gouvernement reste incapable d'agir efficacement dans l'intérêt des populations? La réponse : mal gouvernance, apatridie, corruption, insuffisance de moyens pour l'armée, etc.

Note de la Rédaction

Nous publions ci-après la déclaration du Parti SADI face à l'agression dont le peuple malien est l'objet de la part des impérialistes français et de leur créature : le MNLA. Les derniers événements prouvent la justesse de nos vues selon lesquelles les troupes françaises se sont installées au Mali pour perpétrer la scission du territoire malien. Selon les informations, la complicité entre le MNLA et les troupes d'occupation française (SERVAL) lors des derniers événements est plus que parfaite. La seule solution c'est d'exiger le départ des troupes françaises du Mali. Voici en intégralité la Déclaration

« DECLARATION DU PARTI SOLIDARITE AFRICAINE POUR LA DEMOCRATIE ET L'INDEPENDANCE - SADI - SUITE AUX EVENEMENTS SURVENUS A KIDAL LES 17 ET 18 MAI 2014

Le 17 mai 2014 le MNLA et ses alliés ont perpétré une agression criminelle contre la délégation conduite par le Premier Ministre Moussa Mara et les représentants de l'Etat à Kidal. Les groupes armés avaient minutieusement préparé cette attaque des semaines durant. Les services de renseignements de SERVAL et de la MUNISMA (bien installés au sein des groupes armés) étaient bien informés de ce qui attendait la délégation malienne. L'objectif de la MUNISMA et de SERVAL était de donner « une leçon » au Gouvernement du Mali pour le pousser à « éviter l'escalade », à signer des Accords inspirés et rédigés par la France le mentor principal du MNLA, et aussi, à signer les « Accords de défense» secrètement préparés qui donneraient une allure légale à l'occupation du nord du Mali par les forces françaises et de l'OTAN. SERVAL, durant ces jours douloureux du 17 et 18 mai, a observé et filmé les agressions, les bombardements à l'arme lourde contre les officiels maliens et les symboles de notre Etat. Le MNLA après avoir occupé le gouvernorat de Kidal a encore comme à Aguel Hoc, égorgé et fusillé des préfets, des sous-préfets et de fonctionnaires. Il répète le massacre resté impuni d'Aguel Hoc. Cette organisation bien que soutenue politiquement et médiatiquement par la France doit être déclarée terroriste comme BokoHaram car elle utilise des méthodes terroristes et collaborent avec d'autres organisations du même genre pour commettre ces horreurs. Le Conseil de Sécurité des Nations Unis et l'Union Africaine doivent prendre cette décision pour que ces crimes ne restent pas encore impunis comme à Aguel Hoc en 2012 et à Abeibara en 2008.

Face à cette situation dont le MNLA est le principal responsable, le bureau politique du Parti SADI réunit ce lundi 19 mai 2014:

- Exprime son indignation totale et condamne fermement les assassinats perpétrés par le MNLA et ses alliés sur des représentants de l'Etat, des fonctionnaires civils et des agents de forces armées et de sécurité de notre pays:
- Condamne les bombardements et les agressions contre la délégation du Premier Ministre Moussa Mara, les officiels et représentants de l'Etat ainsi que contre les forces armées et de sécurité du

- Fustige la « neutralité passive » et insouciante des forces SERVAL et MUNISMA au moment où des vies humaines étaient en danger de mort ;
- Apporte son soutien indéfectible au Gouvernement du Mali, aux forces armées et de sécurité en ces moments décisifs pour notre nation;
- S'incline pieusement devant la mémoire des victimes de cette agression barbare, inhumaine et injustifiable, présente ses condoléances attristées aux familles des disparus et souhaite prompt rétablissement aux blessés;
- Demande au Gouvernement du Mali à user de ses relations politiques, diplomatiques et consulaires pour faire inscrire le MNLA, comme Boko Haram et AQMI, sur la liste des organisations terroristes afin de leur couper les subsides et ainsi mettre à nu les relations étroites et les contacts dont bénéficient les responsables du MNLA en Europe et dans certains pays africains ;
- Rappelle à notre Gouvernement l'urgence de mettre nos forces armées et de sécurité dans les meilleures conditions pour qu'elles jouent pleinement leur rôle;
- Soutient le gouvernement et le Président de la République dans leur détermination à accélérer la cadence du dialogue et des négociations inclusives:
- Exhorte notre gouvernement à réviser le mandat de la MUNISMA et de SERVAL en fixant des limites à leur présence sur notre territoire :
- Demande aux militantes et militants du Parti SADI et à tout le Peuple malien de rester solidaires et vigilants en ces moments cruciaux de notre histoire afin de remporter la victoire définitive sur les envahisseurs et les occupants de tous

Bamako, le 20 mai 2014 Pour le Bureau Politique du Parti SADI Le Secrétaire Politique et de la Communication

Mohamed AG AKERATANE

La guerre à Boko Haram

Et si l'on sait que la plupart des groupes djihadistes ou terroristes, etc qui fourmillent sur le continent ont leur origine lointaine ou proche dans les réseaux divers fomentés ou créés par les Américains dans les années 80, on ne peut pas mépriser les révélations de connivence de la CIA et Cie dans les événements en cours au Nigéria. Les Al-Qaida, les «talibans», créés contre «l'Empire du Mal»(entendre l'Union soviétique d'alors) par Reagan et Cie, sont les parents proches de AQMI, GSPC, etc. qui essaiment partout aujourd'hui après la disparition de l'Union soviétique. Bien que Oussama Ben Laden soit mort, sa famille reste dans les affaires de pétrole avec la famille Bush et d'autres magnats de la finance américaine et des pétromonarchies du Golfe.

Au total, l'Afrique se retrouve en ce début du 21° siècle en voie de recolonisation et de partage. Les gouvernements apatrides livrent en somme les pays convoités aux bases militaires étrangères sans souci pour les combats épiques et le sang versé des patriotes civils et militaires et qui ont permis le départ des troupes françaises d'Afrique (Guinée 1958, Mali 1960, Bénin 1964, etc).

Si l'on revient aux propos et actes du Président béninois Boni YAYI, on observe qu'il apparaît comme le garçon de course servile des puissances impérialistes courant dans tous les sens lors de la crise du Mali pour supplier la France et les autres d'intervenir militairement. A l'interne, on note qu'il est friand des interventions matérielles et physiques

des contingents armés et officines d'espionnage étrangers (français, américains, belges, etc.,) en mer comme au sol et en l'air. Sans souci d'équipements et de centres de formation autonomes des troupes nationales. Tout comme il livre le patrimoine économique aux Bolloré et autres Bouygues au détriment du secteur public et des opérateurs nationaux, les agissements de Boni YAYI avec la président français, François Hollande visent à soumettre le pays aux bases militaires étrangères notamment françaises. La «déclaration de guerre» contre Boko Haram servirait de prétexte et de couverture au retour de bases françaises et étrangères au Bénin. Et s'il y arrivait, ce serait trahir l'esprit de résistance du peuple béninois qu'ont incarné avec bravoure les KABA, Bio GUERA, BEHANZIN, les SAHOUE, les HOLLI, la jeunesse anti-impérialiste et plus récemment les soldats et intellectuels patriotes qui ont bataillé dur pour le départ des troupes françaises du pays en 1964. Ce serait un crime de haute trahison du peuple, car tout le monde sait que les bases étrangères servent à protéger les intérêts étrangers et non à la défense des intérêts propres

Dans le même ordre d'idée, si Hollande et ses pairs réussissaient à vassaliser les chefs d'Etat africains pour l'installation de bases militaires d'agression et de pillage sur le continent, nul doute que les peuples, tirant leçons du Rwanda, du Congo, de la Libye, du Mali, de la Centrafrique, etc., avec leur désir d'émancipation pour vivre en paix de leurs ressources sauront venir à bout des apatrides et de leurs complices agresseurs de l'Afrique.

K. Denis

Analyse du Professeur Philippe Noudjènoumé, Président de la

CONVENTION PATRIOTIQUE DES FORCES DE GAUCHE (CPFG)

A PROPOS DU « PARDON » DU CHEF DE L'ETAT DANS LES AFFAIRES DE TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT ET DE COUP D'ETAT.

Le mercredi 14 mai 2014, le Président de la République, YAYI Boni dans une déclaration publique annonçait accorder « le pardon à messieurs Patrice Talon, Boco Olivier et à tous les détenus impliqués dans les dossiers d'association de malfaiteurs et de tentative d'assassinat par empoissonnement du Président de la République d'une part, et d'attentat à la sûreté de l'Etat d'autre part ».

A propos de cet acte du Chef de l'Etat, beaucoup de commentaires ont déjà été faits. La première chose à souligner est le soulagement ressenti par nous tous, par tout démocrate à la vue de nos concitoyens sortir de prison : Zoubérath Kora, Soumanou Moudjaidou, Dr. Ibrahim Mama Cissé, Adjani Bachirou Sika, détenus dans l'affaire « tentative d'empoisonnement» du Président de la République ; Johannes Dagnon et Pamphile Zomahoun, retenus en prison dans l'affaire tentative de coup d'Etat. En effet n'est-ce pas normal de pousser un « ouf de soulagement » lorsqu'on voit des personnes, dont la culpabilité n'a été établie à aucun niveau, recouvrer la liberté, cette liberté qui est après la nourriture l'oxygène qui irrigue les pores de tout être humain!

Mais au-delà de ce sentiment spontané, le pardon de YAYI Boni suscite d'énormes questionnements juridiques et politiques. L'ensemble de ces questionnements s'articulent autour du fait que la personne impliquée au premier chef dans les différentes affaires sus-mentionnées (à savoir YAYI Boni) est en même temps personne physique et Chef d'Etat; qu'il porte les deux casquettes et qu'il est donc très difficile de séparer l'un de l'autre.

1°- J'essaierai dans un premier mouvement de traiter YAYI Boni en tant que Chef d'Etat.

En tant que Chef d'Etat, YAYI Boni peut pardonner à ses « offenseurs ». Mais malheureusement, il n'existe nulle part dans notre arsenal juridique législatif et constitutionnel, plus précisément dans les attributions constitutionnelles du Chef de l'Etat, le terme de *pardon*. La seule attribution constitutionnelle en matière pénale est la « *grâce présidentielle* » (article 60 de notre Constitution). Et cette grâce ne peut être accordée qu'une fois la décision du juge donnée et que toutes les voies de recours sont épuisées. Ce n'est pas le cas ici.

2°- Qu'en est-il du citoyen YAYI Boni en tant que personne physique, sujet de droit et d'obligations ?

Le citoyen YAYI Boni a-t-il le droit de pardonner aux auteurs d'une infraction dont il est la victime? Assurément, oui. Mais à cette réponse, il convient d'ajouter que la personne victime d'infraction à la loi pénale n'est qu'une partie collatérale dans le procès pénal en tant que partie civile. L'action publique exercée par la société à travers le ministère public pouvant se dérouler en dehors de la victime et même parfois contre sa volonté. Car l'action publique ne vise pas à réparer un tort causé à un individu fût-il la victime, mais à réparer un dommage causé à la société tout entière. De la sorte, si la victime dans un procès pénal peut accorder le pardon à ses malfaiteurs, cela n'engage pas le juge de poursuite représentant le ministère public ; cela ne peut concerner à titre principal que l'action civile. Et comme en dispose la Loi 2012-15 du 18 mars

2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin en son article 3 « La renonciation à l'action civile ne peut arrêter ni suspendre l'exercice de l'action publique sous réserve des cas visés à l'alinéa 2 de l'article 7 du présent code ». L'alinéa 2 de l'article 7 susmentionné dit ceci « Elle (l'action publique) peut en outre s'éteindre par transaction lorsque la loi en dispose expressément » Et ce n'est pas le cas ici.

Qu'en est-il de retrait de plainte?

L'alinéa 3 du même article dit ceci « Il en est de même en cas de retrait de plainte, lorsque celle-ci est une condition nécessaire de la poursuite ». A décrypter cette disposition, cela veut dire que l'action publique mise en mouvement par la plainte de la personne lésée par l'infraction peut s'éteindre « en cas de retrait de plainte », à condition que cette plainte soit « une condition nécessaire de la poursuite ». La plainte de Boni YAYI est-elle une condition nécessaire de la poursuite des causes évoquées, à savoir « tentative d'empoisonnement du Président de la République, tentative de coup d'Etat »? Nullement. Car il ne s'agit pas ici d'un individu quelconque; mais de la personne du Chef de l'Etat. Et l'on sait ce que son « empoisonnement » et donc son assassinat et un « coup d'Etat » peuvent causer comme troubles à la société dans son ensemble. La cause va donc au-delà de la personne physique de YAYI Boni et englobe la défense de la société tout entière. Et n'importe quel citoyen peut se plaindre et mettre en mouvement l'action publique. C'est dire que la plainte de YAYI Boni ne peut être une condition nécessaire à la poursuite.

3°-Comment apprécier l'empressement du Procureur Général de la Cour d'Appel de Cotonou aussitôt suivi de la Chambre d'accusation de cette Cour à répondre au vœu de YAYI Boni?

Le Président YAYI Boni déclare qu'il pardonne « dans l'intérêt supérieur de notre pays et de la priorité » qu'il « a toujours accordée à l'intérêt général ».

Aussitôt le Procureur Général de la Cour d'Appel de Cotonou prend « un réquisitoire d'abandon de poursuite» au nom de « la prise en compte de l'intérêt de la nation ». Car dit le Procureur Général « Le Chef de l'Etat, premier Magistrat l'a dit dans son adresse à la Nation dans l'intérêt supérieur de la nation, je vais pardonner". Il ne nous revient pas d'aller audelà du vœu du Chef de l'Etat. ». Dans la foulée, la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Cotonou, autrement composée selon l'arrêt de la Cour Suprême en date du 02 Mai 2014, « tient une audience » le lundi 19 Mai qui accorde sur demande conjointe du Procureur Général et des avocats de la partie civile, la « liberté provisoire » aux co-accusés de Talon et renvoie le dossier au 16 juin 2014 pour une nouvelle audience qui selon les journaux « va statuer définitivement sur les suites judiciaires qu'il faut donner au pardon présidentiel ». D'ores et déjà, il est à prévoir que 'audience du 16 Juin ira dans le même sens de l'abandon des poursuites par une décision

En clair, le Président YAYI Boni a dit «je pardonne au nom de l'intérêt supérieur de la nation» et toute la justice aussi fait écho et



Professeur Philippe Noudjènoumè

abandonne la poursuite « au nom de l'intérêt supérieur de la nation ». Comme dirait l'autre « Le Chef de l'Etat dit pim..., la Justice répond pam... ». Ne faut-il pas inscrire dans cette rubrique le fameux arrêt de la Cour Suprême du 04 mai 2014 cassant l'arrêt de la Cour d'Appel pour simple question de non visa de la juste loi en vigueur ? L'empressement du Procureur Général de la Cour d'Appel de Cotonou aussitôt suivi de la Chambre d'accusation de cette Cour à répondre au vœu de YAYI Boni, ne signifie-t-elle pas une seule chose : la vassalisation de la justice au Chef de l'Etat ? Alors vive le fameux principe de l'indépendance de la justice !

Une question d'importance ici est posée : qui est juge de l'appréciation de « l'intérêt supérieur de la nation» ? Est-ce le Chef de l'Etat seul à l'exclusion de toute autre Institution constitutionnelle? Si le Président de la République était aussi attaché qu'il le déclare à la défense de « l'intérêt général...intérêt supérieur de notre pays », pourquoi n'avait-il pas arrêté la procédure depuis le prononcé de non-lieu du juge Angelo HOUSSOU ? Pourquoi avaitil fait à deux fois- par appel de la décision en première instance et pourvoi en cassationmaintenir pendant un an encore en prison des citoyens pourtant libérés par des décisions de justice ? Par la seule volonté du Chef de l'Etat, des gens sont mis et maintenus en prison –certains en exil- pendant près de deux ans. Ce qui est inacceptable dans un Etat qui se veut démocratique. C'est la mise en œuvre du principe monarchique « car tel est mon bon plaisir ». Ce qui n'est que l'expression et le label d'une dictature autocratique.

4°- En conclusion, la décision de pardon telle prise, vise comme objectif de faire oublier des souffrances infligées aux citoyens en dehors et en dépit de toute décision de justice ; de passer en pertes et profits les tribulations de dix neuf mois de prison et d'exil. Elle cache des desseins autrement plus sordides que ce que nous observons aujourd'hui et que l'avenir nous dira. Mais le peuple béninois ne l'acceptera pas et fera face à toute éventualité. D'autant que ce peuple est l'objet d'un mépris royal de la part du Chef de l'Etat qui ne l'a évoqué nulle part comme déterminant sa décision de pardon et ce malgré les multiples démarches intérieures effectuées dans ce sens ; des personnes citées comme déterminant la décision du pardon étant toutes des personnes étrangères à notre pays.

Cotonou, le 22 Mai 2014

Philippe NOUDJENOUME

Professeur de droit public à la Retraite Président de la Convention Patriotique des Forces de Gauche